

ANNEXE 1 : Stratégie du territoire

Les deux grandes finalités du contrat territorial du bassin versant de l'Arconce 2023/2025

Améliorer l'état des milieux aquatiques, la qualité des eaux et la biodiversité d'une part ;

préserver l'économie du territoire en contribuant à pérenniser les activités qui en sont tributaires : saliculture, conchyliculture, pêche à pied et baignade, d'autre part.

Ainsi, sur la base du diagnostic technique et des échanges avec les acteurs du territoire, **6 enjeux** principaux ont été identifiés :

- **Enjeu 1 : l'amélioration du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides** vise à restaurer des habitats aquatiques et riverains fonctionnels avec une morphologie adaptée aux écoulements, une diversité de faciès, une ripisylve fournie et variée à la fois la restauration du fonctionnement naturel de ces milieux et leur entretien.
- **Enjeu 2 : la restauration de la continuité écologique** faisant à la fois écho aux problématiques d'obstacles à l'écoulement ou à la présence d'ouvrages obstruant le passage des sédiments et des espèces devant toutefois être pensée dans un objectif de conciliation de l'action vis-à-vis de la préservation des moulins patrimoniaux. La politique d'arasement d'obstacles à l'écoulement ayant générée des oppositions sur le territoire, celle-ci doit être déployée avec discernement et conciliation préalable avec les élus et les populations locales.
- **Enjeu 3 : la préservation et restauration des continuités et connectivités entre les milieux**, enjeu émergent et reconnu par les acteurs notamment vis-à-vis de sa convergence avec la préservation de la biodiversité et du bocage et de son intérêt en contribuant à une meilleure gestion du volume d'eau dans le bassin versant en augmentant le stockage de la ressource dans le sol.
- **Enjeu 4 : l'amélioration et le maintien de la qualité de l'eau** qui vise la réduction des pressions diffuses anthropiques ainsi que le maintien des bonnes pratiques d'ores-et-déjà à l'œuvre sur le territoire.
- **Enjeu 5 : la répartition équilibrée de la ressource**, qui ambitionne de concilier besoins et disponibilité de l'eau dans un contexte de raréfaction et anticipation des conflits d'usages,
- **Enjeu 6 : la sensibilisation / communication, l'animation et la concertation** qui apparaît comme nécessaire à l'émergence et à l'acceptabilité d'un projet partagé.